

R é p o n s e

à l'interpellation no 85035 de Mme M.-T. Sautebin concernant le planning familial
à l'Hôpital régional

Les interpellateurs constatent que les informations sur les activités précises de ce centre de planning familial sont difficilement accessibles, que ces informations sont pourtant importantes pour pouvoir poursuivre les discussions en cours sur les infrastructures à développer à Bienne dans le domaine de la sexualité. Ils posent une série de 18 questions afin d'obtenir les informations souhaitées.

Le Conseil municipal comprend que les auteurs de cette interpellation veulent être informés de manière détaillée. Il s'est informé auprès de l'Hôpital régional et est en mesure de fournir les réponses que voici:

1. Domaine, équipe, heures d'ouverture du centre

L'Hôpital régional communique:

1.1 Ont jusqu'à présent assuré le fonctionnement du centre: un gynécologue, un psychiatre et une secrétaire. Il est question de mieux doter le centre en personnel.

1.2 Le domaine des activités est très étendu: contraception, information, problèmes liés à la sexualité et au mariage, grossesse non désirée. De temps à autre, des personnes cherchent conseil pour des motifs de stérilité.

L'équipe travaille en fonction des besoins; les heures officielles de consultation sont chaque mercredi soir à partir de 18 heures. Le gynécologue et le psychiatre sont par ailleurs souvent occupés avec des clients du planning familial en dehors des heures de consultation, la solution de problèmes pouvant durer plusieurs jours. Dès que le centre disposera de plus de personnel (voir ci-dessous), les heures officielles de consultation seront prolongées en conséquence.

1.3 La collaboration entre les diverses personnes qui s'occupent du centre est bonne.

1.4 Quand un problème se présente qui ne peut être résolu par le seul planning familial, le centre contacte les services sociaux, le Centre de consultations psychologiques et conjugales, ainsi que des représentants des Eglises.

1.6 Dans le cours de ses treize années d'activités, le centre constate un net décalage vers les interruptions de grossesse.

2. Personnel supplémentaire par l'engagement définitif d'une assistante en planning familial / Activités exercées jusqu'à présent à titre provisoire

Dans sa réponse à la Direction des oeuvres sociales, l'Hôpital régional écrit:

"Par lettre du 27 mars 1984, nous avons fait à la Direction des affaires communales du canton de Berne des propositions concernant l'agrandissement du centre de planning familial et avons adressé une demande correspondante

permettant d'engager du personnel supplémentaire: un assistant, une assistante en planning familial et une travailleuse sociale, tous à 50 %. Ce n'est que dernièrement que la Direction de l'hygiène publique a donné suite, d'ailleurs que partiellement, à notre requête."

En ce qui concerne la question des interpellateurs concernant un premier bilan d'activités de l'assistante en planning familial, on trouve ce qui suit dans le rapport qu'elle a envoyé, pour la période mai-décembre 1984, à la Direction des oeuvres sociales:

- 2.1 Elle s'est en particulier occupée de contraception, grossesses, stérilisations et problèmes d'ordre sexuel. Elle a collaboré avec les médecins de l'hôpital et de la ville, avec le personnel soignant, l'Office des tutelles, avec le home "Mère et enfant" et l'Office de planning familial de Bâle. Elle a organisé des séances et colloques - ou y a participé - sur les thèmes "Préparation à l'accouchement", "Parents et adolescents", "Les nouveautés contraceptives - contraception chez les adolescents". Elle a été consultée par le groupe "Femmes, vivre comme avant" de l'Hôpital de l'Ile de Berne.
- 2.2 De mai à décembre 1984, elle a donné 106 consultations et a en outre été occupée par les activités mentionnées ci-dessus.
- 2.3 Les responsables du Centre de planning familial estiment l'expérience concluante. Ils estiment par conséquent nécessaire d'engager l'assistante en planning familial à titre définitif.

3. Aspects financiers

Voici en substance la réponse de l'Hôpital régional:

- 3.1 Pour l'instant, la subvention annuelle de 14.000 francs versée par la ville suffit. La création des autres postes provoquera des dépenses supplémentaires.
- 3.2 Les conseils en matière de contraception sont gratuits. Un avis de deux
- 3.3 médecins, examen compris, de même qu'un examen aux ultrasons, coûte 225 francs. Une partie de ce montant, à savoir 102 francs, est facturée à la patiente, le reste étant pris en charge par la Caisse maladie. Au cas où une patiente tient à la discrétion envers sa caisse-maladie, ce qui est rarement le cas, le total des frais lui est facturé.

4. Interruptions de grossesse

A ce sujet, l'Hôpital régional écrit:

- 4.1 "En ce qui concerne les interruptions de grossesse, nous respectons strictement les prescriptions cantonales."
- 4.2 "Les femmes optant pour une interruption de grossesse reçoivent toujours
- 4.3 la possibilité de bénéficier ensuite de l'aide d'un médecin. Mais cette possibilité n'est que rarement requise." Ce phénomène largement répandu

est l'objet de discussions approfondies dans la littérature spécialisée. "Il est évident que toutes les patientes continuent par la suite d'être suivies sur le plan gynécologique."

- 4.4 Les interruptions de grossesse sont pratiquées selon les méthodes les plus modernes, souvent déjà un jour ou deux seulement après l'avis des spécialistes. L'hospitalisation dure quelques jours.
- 4.5 Les interruptions de grossesse ne sont pratiquées que par des médecins qualifiés. Le personnel soignant est régulièrement informé des problèmes que suscite, pour la personne concernée, une interruption de grossesse, ainsi que des soins à donner et des mesures d'ordre psychologique à prendre.
- 4.6 "L'hôpital adopte une attitude de réserve envers des patientes venant d'autres cantons (pour éviter que Bienne en vienne à exercer un attrait douteux dans ce domaine)".

Nous pouvons encore ajouter que les services municipaux ont exercé de la retenue envers le Centre de planning familial et qu'ils n'y ont envoyé des personnes que dans des cas d'urgence. Leur expérience n'avait guère été positive au cours des années antérieures. Le centre était peu accueillant (manque d'une personne attachée systématiquement au centre, trop longs temps d'attente). Les services de la ville espèrent que la restructuration en cours sera propice tant au centre lui-même qu'aux personnes venant y chercher aide ou conseils.

Bienne, le 6 septembre 1985

AU NOM DU CONSEIL MUNICIPAL

Le maire:

Le chancelier:

Hermann Fehr

J. van Wijnkoop